



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 AVRIL 2016**

L'an Deux Mil Seize, le Vendredi 08 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 1<sup>er</sup> Avril 2016, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

**Présents :** Olivier MAJEWICZ Maire, Mireille RIQUEMBOURG, Guy VERMERSCH, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Adjoints au Maire, Adrian de JUAN, Pierre CATO, Albert REMY, Guy CHANDELIER, Marie-Cécile FOURNIER, Blandine DEHARTE, Marie-José BOUBOUCHE, Jacqueline FOURNIER, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Thomas INGLARD, Romain VANBELLE, Françoise BEAURIN, Conseillers Municipaux, soit 19 membres présents sur 29 Conseillers en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** José RIVAS, Adjoint au Maire (Pouvoir à Mireille RIQUEMBOURG), Laura FIERS-KOLODZIEJCZAK, Adjointe au Maire (Pouvoir à Guy VERMERSCH), Laurent GROSS, Adjoint au Maire (Pouvoir à Olivier MAJEWICZ), Patrice DUPAS, Conseiller Municipal (Pouvoir à Jacqueline FOURNIER), Manuella HORTHEMEL, Conseillère Municipale (Pouvoir à Marie-Cécile FOURNIER), Catherine BYET, Conseillère Municipale (Pouvoir à Françoise HOT), Florian LEULLIETTE, Conseiller Municipal (Pouvoir à Blandine DEHARTE), Dominique HAUW, Conseiller Municipal (Pouvoir à Thomas INGLARD), Isabelle DUTRIAUX, Conseillère Municipale (Pouvoir à Murielle HANTSCHOOTTE).

**Excusée :** Laure KARWAT, Conseillère Municipale.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle choisit pour secrétaire de séance **Marie-Cécile FOURNIER**.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la séance du 10 mars 2016, il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

---

**DCM 2016/19 Affaires Générales : Election d'un Président de séance.**

Le Conseil Municipal, a élu, à l'**UNANIMITE**, par vote à main levée, (vote demandé par Monsieur le Maire et approuvé à l'**UNANIMITE** par le conseil municipal présent), Madame Françoise HOT, présidente de séance.

**DCM 2016/20 Affaires Générales : Relevé de décisions.**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- n° 2016/37 du 07 mars 2016 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec l'association dénommée FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES DE OYE-PLAGE.
- n° 2016/38 du 07 mars 2016 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES DE OYE-PLAGE.
- n° 2016/39 du 14 mars 2016 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec l'association dénommée CLUB ANSERIEN du 3<sup>ème</sup> AGE.
- n° 2016/40 du 16 mars 2016 Contrat d'abonnement au progiciel LIAI.
- n° 2016/41 du 21 mars 2016 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée LA BOUGEOTTE.
- n° 2016/42 du 21 mars 2016 Mise à disposition de la salle Saint MEDARD. Convention avec Madame Séverine VANCAYZEELE.
- n° 2016/43 du 21 mars 2016 Théâtre d'intervention pour l'inauguration de la médiathèque Simone VEIL.
- n° 2016/44 du 21 mars 2016 Ateliers marionnettes.
- n° 2016/45 du 24 mars 2016 Vente aux enchères sur internet n°2 via le site Agorastore - liste des biens mis en vente.

**DCM 2016/21 Finances : Compte administratif 2015 - Compte de gestion 2015 du receveur municipal - Affectation des résultats de l'exercice 2015.**

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS : Dominique HAUW, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Thomas INGLARD,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS : Dominique HAUW, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Thomas INGLARD,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du Receveur municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS : Dominique HAUW, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Thomas INGLARD,**

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 20154 comme suit :
  - Au 1068 : 884 011,78 € (Excédent de fonctionnement capitalisé),
  - Au 002 : 1 015 643,75 € (Résultat de fonctionnement reporté).

**DCM 2016/22 Finances : Budget Primitif 2016 de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **25 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE : Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX et 1 ABSTENTION : Daniel HAMEAU,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 établissant les opérations financières de ce budget.

**DCM 2016/23 Finances : Vote des taux d'imposition de la fiscalité locale - année 2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **26 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** :  
**Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX,**

- **MAINTIENT** les mêmes taux d'imposition en les fixant comme suit :
  - Taxe d'habitation : 31,61 %,
  - Taxe foncière sur le bâti : 20,66 %,
  - Taxe foncière sur le non bâti : 50,88 %,
  - C.F.E. : 23,80 %.

**DCM 2016/24 Finances : Subventions aux associations - année 2016.**

Messieurs Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Adjoint au Maire et Guy CHANDELIER, Conseiller Municipal, personnellement intéressés par l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivant la liste en ce qui concerne les subventions de fonctionnement hors transport. Le montant et les modalités d'attribution de la subvention transport (pour les associations qui en bénéficieront) seront fixés dans la convention d'objectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer les conventions d'objectifs et de moyens.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

**DCM 2016/25 Affaires Scolaires : Fixation de la participation aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires des écoles publiques pour les enfants scolarisés à l'extérieur de leur commune de résidence - année scolaire 2015-2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **PARTICIPE** pour l'année scolaire 2015-2016 aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires, à la demande des communes extérieures recevant des enfants ansériens, dans leurs écoles publiques uniquement pour :
  - ⇒ les enfants déjà inscrits dans ces écoles pour les années scolaires antérieures à 2013-2014 et autorisée par le maire à compter de l'année scolaire 2013-2014.
  - ⇒ toute nouvelle inscription autorisée par le maire et dans le respect des 3 contraintes précédemment exposées.
- **FIXE** le montant de la participation de la commune d'Oye-Plage à hauteur du montant des charges de fonctionnement de la ville d'Oye-Plage soit 50 € ou par accord de réciprocité au montant réclamé par la commune d'accueil dans la limite de 50 €.

**DCM 2016/26 Affaires Scolaires : Fixation de la participation aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires des écoles publiques pour l'année scolaire 2015-2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **MAINTIENT** la participation de la ville aux charges de fonctionnement et de fournitures scolaires des écoles ansériennes à 50 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016.

**DCM 2016/27 Travaux : Demande de subventions Soutien à l'Investissement Public Local - SIPL.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **26 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** :  
**Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX,**

- **APPROUVE** les 3 projets et leur financement ;
- **SOLLICITE** au titre du SIPL 2016 une subvention de
  - 3 352,88 € au titre du Projet 1 : Mise aux normes des équipements publics, soit 40% du coût total HT,
  - 74 549,02 € au titre du Projet 2 : Rénovation thermique, soit 40% du coût total HT,
  - 11 742,80 € au titre du Projet 3 : Transition énergétique, soit 40% du coût total HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 de la commune.

**DCM 2016/28 Culture : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique de la médiathèque municipale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **SOLLICITE** une subvention de 64 724,00 € HT auprès de la D.R.A.C. représentant 45 % du montant estimé des acquisitions évaluées à 143 831,13 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

**DCM 2016/29 Personnel : Création / suppression de poste - Mise à jour du tableau des effectifs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** d'ouvrir les postes comme énuméré,
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu pour être affiché et paraphé le 13 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 13 avril 2016

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE